

**Compte rendu du Conseil Municipal  
du 06 septembre 2010**

Présents : Mr Butin, Mr Simonin, Mr Jeandidier, Mr Garbo, Mme Saunders, Mme Mohraz, Mme Repelin, Mr Lebreton, Mme Charrier-Grosjean, Mr Delanoy, Mr De Zan

Absent : Mr Voirand

Procurations : Mr Barateau à Mr Butin, Mr Vinck à Mme Repelin

A l'ouverture de la séance, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'ajouter une délibération supplémentaire à l'ordre du jour : « CCMM : approbation du Rapport d'Activités 2009 » et de supprimer de l'ordre du jour la délibération « Convention d'occupation d'un terrain à la Louvière »

**Droit de préemption : retrait de la délibération du 5 juillet 2010**

- Vu le courrier de la Préfecture daté du 12 juillet 2010 informant Monsieur le Maire que la délibération prise le 5 juillet 2010 doit être retirée car elle consiste à instituer un droit de préemption sur une zone ne le permettant pas. Les parcelles concernées étant en effet situées en zone NDb dans le secteur de La Louvière,
- Considérant qu'il y a intérêt, en vue du respect de la légalité, de retirer une délibération illégale,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Décide que la délibération en date du 5 juillet 2010 est retirée.

**Projet d'exploitation d'un site d'activités pyrotechniques à Pont Saint Vincent**

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 juin 2010 portant ouverture d'une enquête publique relative au projet d'exploitation d'un site d'activités pyrotechniques à PONT SAINT VINCENT, Plateau Sainte-Barbe, par la Société Jouets et Spectacles de l'Est,
- Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Décide d'émettre un avis favorable à ce projet.

**Concession du cimetière : annulation d'une délibération du 27 septembre 2002**

- Vu la délibération du 27 septembre 2002 ayant pour objet de réserver la concession n°06/189 au cimetière communal pour la sépulture de l'Abbé Jules NAJEAN au titre de son dévouement pour la commune, à titre gracieux,
- Considérant que l'Abbé NAJEAN décédé le 10 juillet 2010 a été inhumé dans le cimetière communal de CREPEY le 13 juillet 2010,
- Vu le certificat de Madame le Maire de CREPEY attestant de son inhumation,
- Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Décide d'annuler la délibération du 27 septembre 2002 et de libérer ainsi la concession n°06/189.

### Chemin du Tréfot : bornage des limites cadastrales par un géomètre

- Considérant qu'il y a eu déplacement des bornes cadastrales du chemin menant à l'antenne de télédistribution et de téléphonie mobile et qu'il est nécessaire de procéder à un nouveau bornage cadastral des parcelles AB 775, 776, 777 et AD 363, 364, 376, 377, 378
- Vu le devis du cabinet de géomètres, Géodatis, en date du 4 aout 2010 d'un montant de 1 770,08 € TTC,
- Sur proposition de Monsieur le Maire,

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Accepte le devis de Monsieur GIRARD Dominique, Géomètre Expert, pour un montant de 1 770,08 € TTC pour la réalisation des travaux de bornage cadastral.
- Charge le Maire de prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif 2010.

### Subvention au Foyer des Jeunes de Chaligny : action « prévention été jeunes 2010 »

- Vu le courrier du Foyer des Jeunes de Chaligny reçu le 9 juillet 2010 sollicitant une subvention de 500 € pour l'action « prévention été jeunes 2010 »,
- Sur proposition de Monsieur le Maire,

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Décide d'attribuer une subvention au Foyer des Jeunes de Chaligny de 500 € afin de participer au cofinancement de l'action « prévention été jeunes »  
La dépense correspondante sera imputée au compte 6574 sur le Budget Primitif 2010.

### Décisions Budgétaires Modificatives

- Sur proposition de Monsieur le Maire,

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Décide à l'unanimité de voter :

- pour la Section d'Investissement du Budget Primitif 2010 les virements de crédits suivants :

du compte 21311	- 5 300 €	au compte 2158	+ 800 €
		au compte 2188	+ 2 700 €
		au compte 2031	+ 1 800 €
	-----		-----
	- 5 300 €		+ 5 300 €

### CCMM : approbation du Rapport d'Activités 2009

- Sur proposition de Monsieur le Maire,

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Approuve le rapport de la Communauté de Communes Moselle et Madon concernant les activités pour l'exercice 2009.

Le Maire,  
Jean-Marie BUTIN

